

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
MINORATIONS FONCIERES
DANS LE CADRE DES PRELEVEMENTS SRU**

Le Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement Public,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la délibération n°15/036 du Conseil d'Administration de l'EPFL en date du 25 novembre 2015 relative aux modalités d'utilisation des fonds SRU,

Vu les propositions du comité technique d'utilisation des fonds SRU réuni le 20 novembre 2019,

Sur proposition du Président,

Approuve l'attribution d'une minoration foncière pour :

- Nilvange - Rue du Chemin noir (cf. délibération spécifique du CA du 04 décembre 2019),
- Rombas - Rue de la Gare, pour 14 logements prévus, soit une minoration de 28 000 €,
- Moyeuvre-Grande - Ancien Match, pour 40 logements prévus, une minoration de 15 000 € à titre de démarrage d'études environnementales et avec un engagement de la commune en cas d'avortement du projet.

Approuve l'affectation des fonds suivants et autorise le Directeur Général à signer les avenants aux conventions correspondantes en y intégrant les montants des minorations foncières, les engagements définitifs autorisant la rétrocession ne seront pris qu'après avis d'un nouveau comité technique d'utilisation des fonds SRU et validation par le bureau ou le conseil d'administration de l'EPFL :

- Sérémange-Erzange - Rue des Lilas, pour 20 logements prévus, soit une minoration de 40 000 €,
- Sérémange-Erzange - Le Grand Chemin, pour 30 logements, soit une minoration de 60 000 €,
- Algrange - Rue Saint-Jean, pour 21 logements, soit une minoration de 42 000 €,
- Algrange - Rue Poincaré, pour 23 logements (à titre indicatif), soit une minoration de 46 000 €,
- Nilvange - Rue Joffre, pour 10 logements, soit une minoration de 20 000 €,
- Mondelange - Cœur ancien, pour 50 logements, soit une minoration de 100 000 € (sous réserve de projet),
- Mondelange - Ilot rue d'Amnéville, pour 50 logements, soit une minoration de 100 000 € (sous réserve de projet),
- Marly - Rue des Garennes, pour 51 logements, soit une minoration de 102 000 €.

VU ET APPROUVE

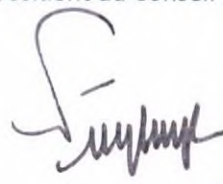
Le

11 DEC. 2019

Le Préfet de Région, et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes


Blaise GOURTAY

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER